

« Il fallait aboutir très rapidement, ou accepter la thèse d'une solution fonction publique l'emporter dans l'immédiat sur la solution particulière des enseignants. » (Pierre Dhombres, « L'Université syndicaliste », 17 avril 1961.)

Cet argument se veut être le plus fort ; il est placé au centre des arguties des dirigeants de la F.E.N. Il risque de susciter les pires tendances corporatistes de l'arrière-garde des syndiqués. Le gouvernement entretient ces rancœurs, et spéculé sur leur efficacité. Tout en préservant les intérêts des syndiqués à la F.E.N., les secrétaires généraux de catégories n'ont pas à entretenir des penchants aussi néfastes qui ne font que le jeu du pouvoir.

Mais en définitive, on ne voit pas pourquoi le danger d'une solution fonction publique devait conduire à arrêter une grève, dynamique, populaire, et dont la continuation aurait, sans nul doute, provoqué de nouveaux reculs du gouvernement.

La véritable raison de la décision de la C.A. de la F.E.N. doit être cherchée ailleurs. On veut bien nous dire que Lauré et Forestier ont dû peser de toute leur autorité pour entraîner l'assentiment des membres de la C.A. Lauré, Forestier et quelques autres se sont, dans la dernière période signalés par leurs positions tout à fait erronées sur le « problème algérien », positions qui étaient en retrait par rapport à celles de toutes les autres centrales, y compris Force Ouvrière. Les plus ardents défenseurs de la politique dite de « Table Ronde » étaient les dirigeants de la F.E.N. Bien plus, ils sont connus pour être des éléments pro M.N.A. qui ne craignent pas de mettre dans le même sac De Gaulle et le F.L.N. De Gaulle pour retarder la négociation veut contester la représentativité du G.P.R.A. C'est pourquoi, au début du mois, Joxe, dans une déclaration, a relancé l'opération M.N.A. Et les dirigeants de la F.E.N., en raison de leur option, n'ont pas voulu gêner De Gaulle.

Ce sont de mauvaises raisons extrasyndicales qui, en définitive, expliquent la capitulation de la F.E.N., ou plutôt de ses dirigeants, devant De Gaulle.

La décision des dirigeants a été mal accueillie, c'est le moins que l'on puisse dire. D'abord l'ordre n'a pas été suivi par certains établissements, comme celui notamment de Dreux et celui de Béthune. Ensuite, on ne compte plus les sous-sections syndicales qui, au cours de réunions, se sont prononcées contre les dirigeants. Enfin un large courant réclame la convocation d'un congrès extraordinaire, pour demander des comptes à ceux que les congrès précédents ont porté à la direction.

Nous ne citerons, pour illustrer ce que nous venons d'avancer, que l'exemple de deux motions votées dans une réunion où se retrouvaient les responsables syndicaux de l'Académie de Paris de l'Enseignement secondaire (S3). La première motion qui a obtenu 101 voix (28 contre, 73 abstentions) réclame la convocation d'un congrès extraordinaire ; la deuxième, qui a recueilli 74 voix (39 contre, 10 abstentions) demande que soient examinées les conditions dans lesquelles la grève a été suspendue.

Ces motions recueillent un nombre de voix qui dépassent celui que la tendance B (ex-cégétistes) obtient ordinairement.

Le mécontentement est profond, et probablement sans précédent.

La rage qu'affiche Georges Lauré dans le dernier numéro d'avril de « L'Enseignement public » révèle l'inquiétude de ces parangons de démocratie qui n'ont pas hésité à prendre une décision aussi importante que l'annulation d'un ordre

LA GREVE

La grève tournante chez Thomson-Houston entre dans sa neuvième semaine. Partie de chaque usine, elle gagne rapidement l'ensemble des usines de la Cie, tant à Paris qu'en Province. Après Bagneux, c'est Gennevilliers, Asnières, Suffren, Mouchez, Nevers, Lesquin, Angers, etc... A l'heure actuelle, aucun établissement de Thomson n'est épargné. D'après des sources autorisées, la Cie a déjà perdu 20.000 heures de travail, sans compter les heures « perdues en discussions » avant ou après chaque débrayage. Les ouvriers réclament 40 frs pour les horaires, 7.000 frs pour les mensuels, et pour tous : 13^e mois, 4^e semaine de congé payé, libertés syndicales et levée des sanctions prises contre 5 délégués syndicaux. Si l'on tient compte des chiffres d'affaires réalisés (ils ont presque doublé en l'espace de 4 ans, de 35.443 milliards en 1956, ils passent à 57.294 milliards en 1960), de la masse de la plus-value dont une bonne partie est réinvestie dans le capital et du développement des activités nombreuses de la Compagnie (5 nouvelles usines ont été créées en 5 ans), les revendications sont bien inférieures aux droits réels des travailleurs. C'est pourquoi ceux-ci entrent dans la lutte avec détermination, car « Thomson peut payer » !

Ce n'est pas, bien entendu, l'avis de la Direction patronale. Celle-ci refuse l'ouverture des discussions, sous divers prétextes : les investissements, dit-elle, ne sont pas rentables (!?), l'augmentation de 4 % a été fixée comme limite extrême par le gouvernement.

En fait, la Direction est bien consciente du caractère inévitable des revendications ouvrières, vu la prospérité de la Cie. Dès le retour des vacances, au moment où se dessinaient le mouvement revendicatif, la Direction a d'elle-même accordé, sans négociation avec les syndicats, 3 % pour tous, avec l'espoir de noyer le poisson. Cette manœuvre fut grandement favorisée par la division entre les 2 sections syndicales C.G.T., C.F.T.C. Durant des mois, le mouvement qui naissait à peine est resté paralysé.

Mais les 3 % ainsi lâchés ne satisfaisaient nullement les travailleurs. Ils ont d'ailleurs été vite absorbés par la montée des prix. Au mois de février, la question des salaires est revenue à l'ordre du jour. Sous la pression de la base, les 2 syndicats C.G.T., C.F.T.C. ont été obligés d'aborder la question de l'unité d'action sous forme d'un Comité Inter-syndical, sans lequel aucune grève n'est possible. Cependant, chaque syndicat a voulu imposer ses propres méthodes de lutte. La réalisation de l'Unité d'action a donc traîné en longueur et au moment même où elle s'effectuait, à chaque instant, la menace d'une rupture n'a cessé de peser.

Dès le commencement, la C.G.T. a manifesté sa volonté de fractionner le mouvement et de s'assurer le monopole de sa direction. D'une part, elle voulait créer artificiellement dans chaque atelier, dans chaque labo, une base d'agitation contre le pouvoir personnel, sous forme de « comité de

de grève qui ne cessait de se développer, sans consulter les syndiqués.

Tous les syndiqués qui sentent le besoin d'une action plus dynamique reposant sur un fonctionnement réellement plus démocratique de la F.E.N. doivent unir leurs efforts pour intervenir dans les assemblées et les prochains congrès, de telle manière que l'actuelle direction soit défaite et obligée de céder la place.

UN CORRESPONDANT.

Le Gérant : G. DAVY.

Imprimerie « E. P. », 232, rue de Charenton Paris (12^e).